



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal**
République Française

**Séance du 21 décembre 2023
à 18 heures 30**

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	25

Date de la convocation
15/12/2023

Date d'affichage
28/12/2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - GARREL Régine DEL NISTA Xavier - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOLIMON Lionel - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procuration :

ANDRÉ Claude a donné procuration à FISCHER Lionel.
ORLANDI Pascal a donné procuration à COSTE Josiane.
RABERT Guylain a donné procuration à BONNEFOUX Chantal.
FILLIERE Thierry a donné procuration à MALEN Serge.
COUSTON Rémy a donné procuration à BOLIMON Lionel.
ADAM Carole a donné procuration à PILLOT Marion.
PLAZA PUTTI Mireille a donné procuration à RANC Sylvie.

Absents excusés :

BOUIX Sandra – GUINTRAND Tamara.

Secrétaire de séance : Christine CUP est nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.5.1 demandes de subvention
DELIBERATION N° 2023-12-87

OBJET : AMENAGEMENT DU CHEMIN DU SABLAS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2024

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN - Maire

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35,

La commune souhaite aménager le chemin du Sablas qui relie la commune à celle de Jonquerettes et qui permet d'accéder à l'extension du cimetière.

Il est prévu également d'y créer des espaces pour sécuriser les déplacements doux (piétons et cyclistes).

Le projet d'aménagement est estimé à 119 000 € HT de travaux.

CONSIDERANT la nécessité d'aménager le chemin du Sablas,

Le projet d'aménagement de voirie communale fait partie des projets éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux, il est donc proposé de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2024.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 11 décembre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE les travaux d'aménagement du chemin du Sablas.

SOLLICITE la participation de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2024 à hauteur de 50 % de la dépense subventionnable HT.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération :

COÛT DU PROJET		119 000 €
Coût des travaux HT		119 000 €
TVA	20,00%	23 800 €
Coût TTC		142 800 €

FINANCEMENT DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE

1 Autofinancement	50%	59 500 €
2 Subventions d'équipement 35%		
Etat - DETR 2024	50% de la dépense subventionnable	59 500 €
Total (2)		59 500 €
3 Emprunt	0%	0 €
Total (1+2+ 3)		119 000 €

PRECISE que les crédits nécessaires au projet seront ouverts dans la section d'investissement du budget 2024.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/

Le Maire,
Serge MALEN



Le secrétaire de séance
Christine CUP

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Cup', is written over a horizontal line that spans the width of the signature box.

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 28/12/2023 de la publication le 28/12/2023 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.